



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

Le 20 février 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTON, Florian PARRA, Sébastien MONTALBAN et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : Mme Florence PAYS, M. Anthony FAVIER, Mme Stéphanie BURIAS et Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Divers	25/01/2024	Autorisation donnée à un administré pour l'utilisation du terrain communal devant la grange rue de la Jonchère pour garer des quads le 27 janvier 2024.
Devis	30/01/2024	Signature d'un devis de 790,13 € de la société HYDRALIANS pour l'achat de 3 regards pour la chaussée pour Port de Ris avec béton de scellage.
Devis	05/02/2024	Signature d'un devis de LGS Agri de 1 839,54 € pour la réparation du tracteur tondeuse.
Devis	07/02/2024	Signature d'un devis de DORAT VERTS LOISIRS de 353,38 € pour l'achat de lames pour le Cultivion.
Arrêté travaux	08/02/2024	Arrêté n° 14/2024 portant permission de voirie à la SEMERAP rue des Rameaux pour la réalisation d'un branchement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées.
Devis	08/02/2024	Signature de 2 devis du garage DEBUS : 1 717,80 € pour la réparation du plancher du camion et 1 521,84 € pour les ridelles de la benne.
Devis	09/02/2024	Signature d'un devis de 757,90 € de DORAT VERTS LOISIRS pour la réparation de la tête du Cultivion.
Festivités	12/02/2024	Arrêté n° 15/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à la Pétanque Limonoise à l'occasion du repas Beef-Tripes du 18/02/2024.
Arrêté travaux	14/02/2024	Arrêté n° 16/2024 portant permission de voirie à ENEDIS pour la réalisation d'un branchement électrique 2 La Goutelle.

Assurance	14/02/2024	Déclaration de sinistre à l'assurance GROUPAMA suite à la chute d'une branche sur le véhicule d'un particulier sur un chemin communal le 10/02/2024.
Arrêté travaux	14/02/2024	Arrêté n° 17/2024 portant restriction de la circulation rue des Rameaux pour la réalisation d'un branchement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées effectué par la SEMERAP à partir du 26/02/2024 et pour une durée de 15 jours.
Autorisation	14/02/2024	Autorisation donnée à une administrée pour remblayer et clôturer un fossé communal qui n'est plus en service et qui jouxte les parcelles lui appartenant.

II-1°) Convention Limagne Numérique – Modification de la forme juridique

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les termes de la convention « Limagne Numérique ».

En effet ce service entre dans le champ concurrentiel et nécessite d'être revu.

Il est proposé de faire évoluer ce service en service commun.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec Plaine Limagne pour le service commune « Limagne Numérique »

II-2°) Location 3 Rue du Bois

Monsieur le Maire indique que le locataire de l'appartement communal 3 Rue du Bois a notifié son départ du logement à compter du 11 avril 2024.

Un rendez-vous aura lieu avec les agents municipaux afin de prévoir les travaux de rénovation qui seront à faire avant de le remettre en location.

Une personne a déjà fait connaître son souhait de louer ce logement.

Le conseil municipal, accepte le départ du locataire à compter du 11 avril 2024.

III-1°) Changement du tracteur tondeuse - choix

Monsieur le Maire explique que des devis ont été établis pour le changement du tracteur tondeuse.

La commission travaux les a étudiés :

- 19 411.00 € TTC de DORAT verts loisirs pour un KUBOTA
- 20 400.00 € TTC de LGS agri pour un KIOTI
- 18 228.00 € TTC de CHASSAIN et BIGAY pour un ISEKI

Il propose de choisir celui de CHASSAIN et BIGAY de marque ISEKI avec en plus une garantie de 3 ans comprise. C'est la même marque que le tracteur actuel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le devis de CHASSAIN et BIGAY pour un montant de 18 228.00 € TTC.

Monsieur le Maire explique que le tracteur actuel est en réparation chez LGS Agri et que les travaux à faire dessus risquent de prendre plus de temps que prévus. Aucun devis supplémentaire n'a été fait pour le moment.

III-2°) Prévisions budgétaires

Les dates des prochaines réunions sont données :

- Réunion de la commission finances le jeudi 29 février à 20h30
- Vote des Comptes Administratifs le mardi 19 mars à 20h00
- Vote des Budgets Primitifs le vendredi 05 avril 18h30

Monsieur le Maire explique que dans les grosses communes un DOB Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire. Limons n'est pas concerné mais il est important de voir au préalable avec le conseil les idées de chacun à prévoir au budget.

Monsieur le Maire donne lecture d'un tableau retraçant les excédents de fonctionnement depuis 2014. Il se félicite des bons résultats depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

Il rappelle que malgré les augmentations des charges de fonctionnement (électricité, combustible...) le recrutement d'un agent supplémentaire, la hausse des horaires de certains agents, la mise en place du RIFSEEP, entre autres, le budget est maîtrisé et les résultats sont similaires d'année en année.

Monsieur le Maire explique qu'en 2023 les subventions aux budgets Assainissement et CCAS n'ont pas été versées suite à un oubli.

Mme Laurence SOULERAS fait remarquer qu'en ce qui concerne les combustibles et l'électricité la réalisation est plus faible qu'estimée, malgré les hausses subites au cours de l'année.

M. le Maire rappelle les 2 gros projets en cours, la maison des associations et l'aménagement de la place de l'Eglise.

Il indique qu'un projet de commerce est à l'étude et qu'il engendrera un gros investissement pour la Commune.

Il rappelle que la Communauté de Communes va récupérer la compétence assainissement, et que le projet de la future station d'épuration du Port de Ris ne sera pas géré par la Commune.

Mme Laurence SOULERAS indique qu'il faudra que la Commune lance le projet afin d'être sûr qu'il soit bien exécuté.

M. Bernard GOLFIER indique que les travaux d'agrandissement du cimetière vont bientôt débutés.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si les travaux de clôture du stade de football sont toujours prévus. M. le Maire lui répond qu'il est prévu d'attendre la fin de la saison pour prendre la décision.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Pour des raisons professionnelles elle n'a pas pu se rendre à la commission finances de Plaine Limagne.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO n'a pas réuni sa commission.

Elle fait le point sur les travaux réalisés à l'école.

Les étagères de la BCD sont terminées.

Monsieur Vincent SERGERE est en train de faire le parquet du bureau de la Directrice et du parvis en haut des escaliers.

Elle explique que la fenêtre dans la salle des maitres ne s'ouvre plus.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise GAMELIN intervient vendredi pour un carreau cassé, ils regarderont cette fenêtre en même temps.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur les futurs travaux de la garderie.

Tout a été métré pour faire les devis pour les placards. Ils sont en bois avec des rideaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux se dérouleront finalement avant la rentrée de septembre, en 2 étapes. Pendant les vacances d'avril la mise en place des placards. Et pendant les vacances d'été la réalisation du parquet et des peintures.

Monsieur Bernard GOLFIER fait faire des devis pour la porte des toilettes, pour les rideaux et les étagères avec railles de fixations.

Il faut aussi métrer les porte-manteaux.

M. le Maire propose de prendre des porte-manteaux tous identiques, avec des bancs à casiers afin que la pièce soit harmonieuse.

Mme Astrid ZANUTTO rappelle que des porte-manteaux achetés l'an dernier n'ont pas été utilisés et qu'ils pourront servir.

Elle précise qu'il faudra prévenir le personnel de l'école que le ménage ne se fera peut-être pas comme les autres années, il faudra que les travaux soient terminés.

M. Bernard GOLFIER rappelle qu'il faut choisir rapidement la couleur des peintures afin de la commander.

Mme Laurence SOULERAS propose de faire passer un nuancier au personnel scolaire pour le choix.

M. le Maire indique qu'il faut plusieurs couleurs. Le bloc toilette d'une couleur et dans la pièce peut-être 2 couleurs différentes.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON n'a pas réuni sa commission.

Un rdv téléphonique a eu lieu avec l'architecte pour la présentation d'une première ébauche du projet commerce. La réunion se réunira pour étudier les plans.

Concernant le distributeur de pizza, les paiements sont à jour.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que le Comité des Fêtes se réunira le 26 mars prochain pour les préparatifs de la fête du saumon.

Il indique que lors du bilan de la fête du pain 105 € ont été omis d'être versé au CCAS. Ils seront régularisés sur l'année 2024.

Commissions CCPL :

Madame Astrid ZANUTTO a assisté à une réunion de la commission culture et lecture publique. Elle a défendu la fête du saumon pour l'obtention d'une subvention pour les manifestations d'envergure.

La prochaine réunion de cette commission sera consacrée à la mise en place d'un nouveau classement avec système de point pour être plus juste.

Elle indique que le club de foot entente jeunesse a fait une demande d'aide financière dans le cadre du soutien à la formation des jeunes. La commission réfléchit à modifier l'âge ou les sommes versées pour ce programme.

Monsieur le Maire indique que cela fait plusieurs années qu'il informe les dirigeants de l'entente jeunesse qu'une aide financière existe mais que jusqu'à présent aucune demande n'avait été faite, ce qui est dommage.

Madame Astrid ZANUTTO demande les codes d'accès pour l'espace élus de Plaine Limagne afin d'y retrouver les informations concernant les commissions thématiques (convocation, compte-rendu, documentation...)

IV -2°) Communications du Maire :

Maison des Associations : Les travaux doivent démarrer le 15 avril 2024. Concernant le lot Gros Œuvre c'est l'entreprise FERNANDES construction qui a été choisie.

Il propose de faire 3 demandes de devis pour l'ameublement de la salle, avec notamment une table de réunion.

Il envisage de faire les cérémonies de mariage et les réunions de conseils municipaux dans ce bâtiment.

Il propose d'investir dans un vidéo projecteur intégré.

M. Bernard GOLFIER demande s'il est possible de déplacer la salle des mariages ?

M. le Maire lui indique qu'il suffit de faire une demande à la préfecture. La Marianne et le portrait du Président de la République devront également être présents dans la pièce.

30 ans du Jumelage : Un document a été distribué à la population pour expliquer le jumelage. Cette année les 30 ans seront célébrés lors du voyage à Roupeldange.

Cérémonie du 08 mai : plusieurs élus seront absents, notamment en raison du voyage à Roupeldange et du week-end prolongé. M. Loïc MORTON et M. Bernard GOLFIER assureront la cérémonie, M. Sébastien MONTALBAN sera également présent.

La salle des fêtes est également louée ce week-end, Madame Laurence SOULERAS assurera l'état des lieux d'entrée le vendredi 10 mai.

Barrage de Naussac Plan Particulier d'intervention : Un document a été transmis à la mairie concernant les risques d'une éventuelle rupture du barrage qui provoquerait l'arrivée d'une onde submersion de 6 m de hauteur dans un délai de 20h. Le plan Communale de Sauvegarde fait état des risques inondations sur la Commune et de la mise en place des plans de secours. Il sera envoyé aux élus pour qu'ils en prennent connaissance.

Femmes élues du Puy-de-Dôme : une demande d'adhésion a été reçue. Les élues de Limons ne souhaitent pas adhérer.

Plaine Limagne projet cyclable : Un courrier concernant un projet de piste cyclable a été reçu de Plaine Limagne. Des études sont en cours.

RDV avec un agriculteur : Lors d'un entretien téléphonique, un projet de mise en place d'un distributeur à casiers a été soumis, notamment avec des produits de l'AMAP.

Mme Astrid ZANUTTO indique que des membres de l'AMAP lui en ont déjà parlé. Elle trouve l'idée intéressante si ce projet est ouvert à tous les agriculteurs de la Commune et pas seulement à certains.

M. le Maire propose aux 2 référents élus agricoles de faire une réunion avec les agriculteurs de la Commune afin de se présenter et d'avoir un temps d'échanges avec eux.

Animations fête patronale et marché de Noël : Plusieurs idées ont été étudiées dont un feu d'artifice mais le coût financier est trop important.

Pour 2025 des devis ont été reçus dont celui pour un spectacle laser qui pourrait avoir lieu lors de la fête patronale avec un coût de 2 700€ les 25 min. Un autre pour un spectacle « son et lumière » qui pourrait avoir lieu dans la salle des fêtes lors du marché de Noël avec un coût de 750 €.

M. Florian DE OLIVEIRA précise que dans le cas d'un spectacle laser il faudrait que la fête du saumon ait lieu le samedi afin de faire le spectacle le samedi soir.

Mme Laurence SOULERAS est plutôt favorable sous réserve de l'impact financier sur le budget communal. Elle demande également de se renseigner si des subventions peuvent exister.

M. le Maire demande aux élus présents leurs avis.

M. Bernard GOLFIER et Loïc MORTHON ont une préférence pour un spectacle lors du marché de Noël.

Changement de fournisseur cantine : Actuellement les produits frais sont fournis par Transgourmet ou Pomona Passion Froid. La cantinière a demandé un devis à France Frais qui fournit le restaurant de la Jonchère.

La plupart des produits sont moins chers, une première commande va être faite.

Les produits d'entretien sont eux aussi moins chers pour certains.

Madame Astrid ZANUTTO précise qu'il faut bien conserver le « D10 » pour le nettoyage de la cuisine.

PLUi : Une demi-journée dédiée à chaque commune va avoir lieu. Le nouveau cabinet effectue actuellement des vérifications sur le travail fait par l'ancien cabinet afin de voir si tout est en règle.

IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Loïc MORTHON indique que la protection juridique de l'Assurance GROUPAMA que la Commune a souscrite n'est pas très approfondie. Il ne s'agit que de la base. Il a contacté Madame ANDRIEUX de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme qui ne s'occupe que de la protection parti-civil des élus mais pas du reste.

Il propose de se renseigner sur une protection juridique plus complète. La SMACL propose cette protection mais le coût est assez élevé.

Mme Laurence SOULERAS propose de demander au Crédit Agricole.

M. Loïc MORTHON propose de voir les autres formules afin de souscrire à une meilleure protection qui peut s'avérer nécessaire si le besoin se présente.

- Monsieur Sébastien MONTALBAN revient sur le projet de parc photovoltaïque. Ce projet est très loin d'être abouti. Une présentation a été faite mais il n'y a rien de concret. Dans le Puy-de-Dôme, à ce jour, aucun projet agrivoltaïque n'a été accordé.

M. le Maire indique que si une présentation du projet final est faite, il faut que le Conseil se prononce vite afin de donner une réponse rapide aux demandeurs pour qu'ils sachent à quoi s'attendre.

M. Loïc MORTHON demande si le terrain concerné par ce projet n'est plus en mesure d'être cultivable ?

M. Sébastien MONTALBAN indique que les propriétaires le jugent trop humide mais qu'il a pourtant été exploité pendant de nombreuses années.

M. Florian PARRA explique qu'un projet comme celui-là est plus intéressant sur un terrain agricole car il assure une rentrée d'argent sur l'année.

M. Sébastien MONTALBAN le rejoint sur ce point et rappelle que les agriculteurs ont besoin de terre pour travailler et qu'il est dommage de faire un tel projet sur une terre agricole.

Mme Laurence SOULERAS demande si la Commune peut empêcher ce projet ?

M. le Maire lui répond que oui la Commune peut et Plaine Limagne aussi, le projet doit être inscrit dans le PLUi.

La séance est levée à 21h44.

Laurence SOULERAS



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons